

TABLE RONDE

Quel essaimage? Quelles consolidations?

La table ronde est animée par Claude Bassin-Carlier, Directeur de l'ARENE

Claude BASSIN-CARLIER, Directeur de l'ARENE

L'Agence de l'eau Seine Normandie a été citée plusieurs fois. J'invite Richard Dartout à nous présenter le point de vue de l'Agence de l'eau concernant l'environnement et l'avenir de l'emploi.

Richard DARTOUT, Chargé de mission Agence de l'eau Seine Normandie

Je précise que l'Agence de l'eau ne s'occupe ni de formation ni d'emploi.

Comme établissement public, les Agences de l'eau ont été associées au dispositif Nouveaux Services et ont contribué à l'émergence de plus de 8 000 emplois jeunes dans le domaine de l'environnement.

L'Agence de l'eau Seine Normandie a clairement exprimé sa volonté de contribuer avec l'Etat à trouver le moyen de pérenniser les services qui nous intéressent dans le cadre de la politique de l'eau. Les Agences de l'eau ont entamé le huitième programme d'intervention financière en janvier 2003. Nous identifions actuellement les services nécessaires à notre nouvelle politique et étudions le mode de financement de ces services. Nous nous situons donc dans une logique précise de service et non de soutien à l'emploi même si nous financerons indirectement des emplois.

Dans ce cadre, l'Agence de l'eau Seine Normandie - qui recouvre l'Ile de France - a décidé d'aider les structures employeuses à répondre à nos besoins. Nous leur proposerons de les aider à bâtir un business plan et de co-construire un programme d'action doté d'un budget. L'Agence de l'eau ne financera d'activités que sous réserve de l'élaboration de ce programme d'action et de la mise en place d'une organisation technique et financière idoine. Une première version d'un cahier des charges standard sera ainsi précisée en juin. Il sera ensuite décliné par secteurs d'activité pour être présenté aux différentes structures intervenant dans le domaine de l'environnement. La trame du cahier des charges sera communiquée aux associations dès le mois de septembre. Nous étudierons le financement des activités à la fin de l'année 2003 et au début de l'année 2004. L'Agence de l'eau utilisera ainsi des ressources relativement importantes pour financer des prestations d'aménagement et éventuellement des cellules d'animation locale.

Les activités susceptibles d'être prises en charge par l'Agence de l'eau concernent notamment :

l'assainissement à travers la mise en conformité des réseaux ou les études de zonage des schémas directeurs ;

l'agriculture via par exemple l'accompagnement à la parcelle de nouvelles pratiques de fertilisation raisonnée ou le soutien à l'irrigation économe ;

l'eau potable par la réalisation de protections de captage ou l'information du citoyen sur la consommation de l'eau en milieu urbain ;

l'éducation à l'environnement pour laquelle les associations pourront jouer un rôle important dans l'information du public imposée par une directive européenne ;

le soutien aux politiques territoriales à travers notamment le lancement et le management de schémas de gestion des eaux ;

la gestion des milieux aquatiques via par exemple les aménagements de cours d'eau.

Nous projetons par ailleurs d'associer l'ADEME aux programmes d'économie de flux.

Les six agences de l'eau ont adopté une stratégie identique en termes de choix de financement d'activités spécifiques.

Claude BASSIN-CARLIER

Ces futurs partenariats pourraient-ils également concerner des cabinets conseils ?

Richard DARTOUT

Nous nous adressons en priorité aux milieux associatifs et aux collectivités, mais les délégataires du service public - pour l'instant peu présents - pourraient également être concernés. Si une collectivité décide de travailler avec un cabinet conseil ou un délégataire de service public, l'Agence de l'eau ne pourrait s'opposer à la participation d'un prestataire privé. Cette situation ne s'est toutefois jamais présentée. L'Agence serait toutefois moins encline à travailler avec un prestataire privé qui ne contribue ni au maintien ni au développement d'emplois.

Claude BASSIN-CARLIER

Danielle Roche, quel essaimage et quelles consolidations prévoir pour les activités et les emplois liés à l'environnement ?

Danielle ROCHE, Chargée de mission DDEFP Conseil régional d'Ile de France

Je me réjouis de la teneur de la présente rencontre car elle conforte deux hypothèses de la Région. La première considère que les Nouveaux Services s'inscrivent dans un champ plus large que celui de l'insertion et la seconde favorise l'action commune par rapport à l'action individuelle.

Les débuts de la Plateforme Régionale de Professionnalisation ont été caractérisés par un débat sur la définition d'une formation aux Nouveaux Services. La tentation a été forte de répondre à des demandes à très court terme des jeunes et des employeurs. Nous avons été tentés de faire fonctionner ce dispositif comme un système d'insertion rapide et ponctuelle. Nous avons tous heureusement préféré construire un outil de formation qui contribuera à la pérennisation de l'activité à travers l'offre de services de qualité. Il convenait donc d'entamer en priorité une réflexion sur les activités. La Région a ainsi pris en charge l'animation d'un sous-groupe concernant la formation en s'appuyant d'abord sur le Caparif, les conseillers et tous les partenaires de la Plateforme. La constitution du réseau TEE a très vivement intéressé la Région. Nous souhaitons que ce réseau nous serve d'expert pour mettre en place les formations de préqualification ou de qualification dans le cadre de l'environnement. Le travail du TEE sera non seulement utile à la consolidation des emplois jeunes, mais sans doute également à la création d'autres emplois de l'environnement.

Claude BASSIN-CARLIER

Je vous remercie d'avoir ainsi reconnu le travail effectué par le réseau.

Marc BIEHLER, Directeur régional DRTEFP IdF

Cette rencontre régionale complète l'état des lieux que je réalise depuis mon arrivée en Ile de France .Elle me

stimule car je découvre des aspects très encourageants de l'action conduite dans cette région qui est le premier bassin d'emploi de toute l'Europe. Je découvre que les ambitions initiales du dispositif Nouveaux Services Emplois Jeunes ont, ici, été concrétisées, dans le domaine de l'environnement. Les politiques d'emploi - constituées à la fois de politiques du marché du travail et de politiques d'insertion - ont, de ce point de vue, contribué à créer des territoires, c'est à dire une cohésion sociale et économique : le territoire peut et doit, me semble-t-il, être considéré comme un corps intermédiaire de type nouveau. Je souligne que ces résultats me paraissent bien caractériser l'action conduite dans ce domaine en Ile de France. Dans bien des cas, en effet, les emplois jeunes ont été gérés comme moyens de substitution.

Compte tenu des réalisations présentées au cours de cette rencontre, je ne crains pas trop les difficultés de financement. Les intervenants précédents n'ont pas fait part d'anxiété particulière à cet égard, ils ont surtout montré une logique ou une dynamique de territoire.

Je dois le signaler ici : bien que le financement des nouvelles activités de service ne doive pas dépendre, ce serait paradoxal, du niveau du chômage et du niveau de programmation des CES, l'effort du gouvernement est notable puisqu'il prévoit finalement 240 000 CES en 2003.

Ceci étant, les emplois jeunes étaient prévus pour cinq années. Le Gouvernement étudie un nouveau dispositif nommé CIVIS, qui sera d'abord un dispositif d'insertion de jeunes fragilisés. CIVIS regroupera l'ancien programme TRACE et l'ancien dispositif EDEN dans le cadre d'une collaboration entre l'Etat et la Région. Il convient donc de ne pas fonder d'espoirs excessifs quant à la continuité du dispositif Nouveaux Services Emplois Jeunes à travers le CIVIS.

J'ai noté que les Nouveaux Services Emplois Jeunes ont permis de développer une ingénierie et d'implanter des services d'accompagnement dans les territoires. Par ailleurs, les passerelles avec le secteur marchand sont expérimentées à l'initiative des associations, alors que les collectivités locales ont créé 70 % des emplois dans ce domaine. Les collectivités pourraient s'inspirer des initiatives prises par les associations à cet égard.

Au delà de ce que j'ai pu constater en Poitou Charente et en Région Centre, je découvre ici une très forte implication du MEDD via la DIREN. La stratégie territoriale interministérielle inédite que cela traduit constitue une réelle voie d'avenir au regard des perspectives de décentralisation.

Je suis par ailleurs soucieux d'assurer, en collaboration avec le Conseil régional, un nouveau départ pour la plate-forme de professionnalisation. Cette dernière a, en effet, permis de capitaliser et de valoriser des pratiques exemplaires pour différents domaines du dispositif Nouveaux Services Emplois Jeunes.

Je considère que le processus de contractualisation qui sera mis en place entre l'Agence de l'eau et les associations est remarquable. Cette démarche devrait être valorisée auprès de collectivités locales via les délégations de service public.

Enfin, comme représentant du préfet de région et gestionnaire des crédits du fonds social européen, je suis prêt à mobiliser les crédits communautaires pour accompagner les initiatives environnementales, notamment dans le cadre de la mesure 10B. Ceci est un appel à candidature

Claude BASSIN-CARLIER

Claudine Pierson, quel est le rôle de la Caisse des dépôts et de consignation (CDC) dans ce domaine ?

Claudine PIERSON, Chargée de développement, Caisse des dépôts et consignations

La CDC agit dans le cadre de ses missions d'intérêt général et à la demande de l'Etat pour l'accompagner dans la pérennisation des Nouveaux Services Emplois Jeunes. Un accord a ainsi été signé en novembre 2001 concernant l'appui au milieu associatif. Ni les collectivités locales ni les associations ayant des sources d'autofinancement suffisantes ne sont concernées.

Cet accord-cadre est mis en œuvre à travers un diagnostic territorial dont les objectifs sont triples. Il s'agit d'identifier les associations susceptibles d'évoluer vers le secteur marchand ou semi-marchand, de mener une étude de marché par filière pour déterminer les sources de financement et enfin d'impliquer les collectivités territoriales dans la pérennisation de ces emplois.

L'accord-cadre prévoit également d'identifier les structures locales idoines qui, dotées notamment de moyens par la CDC, accompagneront et expertiseront les projets des associations pour les aider à pérenniser leurs emplois.

Enfin, un centre de ressources et d'animation doit être déterminé dans chaque région. Ce centre sera à la fois un centre de capitalisation des expériences des structures relais et d'information pour les différentes filières.

Le chantier prévu avec l'Etat est relativement important. La CDC travaille par conséquent en étroite collaboration avec les directions départementales de l'emploi, les directions régionales et les collectivités locales. J'espère que nous réussirons à travers ce dispositif à accompagner le plus grand nombre d'associations.

Claude BASSIN-CARLIER

Le centre de ressources et d'animation n'est pas spécifique à l'environnement. Les deux premiers instruments évoqués couvrent-ils également plusieurs domaines ?

Claudine PIERSON

Ces instruments sont destinés à toutes les filières. Je souligne qu'un travail très important a déjà été réalisé en Ile de France en matière d'environnement, ce qui n'est pas le cas pour toutes les filières.

Claude BASSIN-CARLIER

Monsieur Hémon, quelles sont les activités actuelles ou prévues par les collectivités locales en matière d'essai-mage et de consolidation ?

Jean-Louis HEMON, Responsable des emplois jeunes CNFPT Grande Couronne

Les collectivités locales des quatre départements de la Grande Couronne de la région parisienne ont signé 4 700 contrats emplois jeunes dont 3 050 étaient toujours en vigueur au 1er janvier 2003. 1 600 emplois jeunes quitteront le dispositif en 2003. Le rythme de sortie de ce dispositif est donc extrêmement important. Nous ne pouvons identifier le nombre des emplois jeunes dont la mission est strictement environnementale. Nous estimons toutefois qu'environ 20 % d'entre eux travaillent dans une famille de métiers appelée « environnement et espace vert ».

Une part non négligeable des élus employeurs ont créé de nouveaux métiers notamment d'ambassadeurs du tri ou de chargés de mission Agenda 21. Une part minoritaire de ces employeurs a par ailleurs utilisé le dispositif comme un effet d'aubaine pour éviter de recruter un titulaire. D'autres employeurs ont enfin modifié le contenu de certains métiers en y introduisant une dimension de médiation et de communication. Cette dernière évolution aura certainement un impact important dans la pratique du service public local.

Les emplois jeunes travaillant dans les collectivités territoriales désirent souvent intégrer la fonction publique non seulement pour bénéficier de la sécurité de l'emploi, mais également parce qu'ils souhaitent continuer à être socialement utiles. Les voies d'accès sont : le concours, le recrutement direct ou l'emploi contractuel. Un contrat d'un an permet notamment de passer le concours une deuxième fois lorsque la collectivité accepte d'ouvrir un poste dans ces circonstances.

Le recrutement par concours est la voie d'accès la plus large à la fonction publique. Des concours de troisième voie ont en outre été créés pour une quinzaine de cadres d'emplois notamment dans toute les filières administrative, d'animation, une partie de la filière culturelle ainsi qu'agents techniques et contrôleurs des travaux. Le

concours de troisième voie est sans doute né grâce au dispositif emploi jeune et deviendra certainement un mode de recrutement de plus en plus important. Lorsqu'un troisième concours n'existe pas, les candidats peuvent bénéficier d'une aide pour passer le concours externe.

Par ailleurs, le recrutement direct est très largement utilisé pour pourvoir des postes situés au bas de la catégorie C. Ce recrutement permet de devenir fonctionnaire titulaire notamment comme agent administratif ou agent d'entretien pour passer le concours interne quatre années après, mais les salaires sont très peu élevés. Des emplois jeunes très qualifiés ont pourtant choisi cette voie en espérant passer les concours ultérieurement.

Enfin, les collectivités territoriales délèguent des services à des associations surtout dans le domaine du sport. Les anciens détenteurs d'emploi jeune peuvent ainsi intégrer ces associations.

Claude BASSIN-CARLIER

Je sollicite M. Jacques Pouyé, au titre de la DIREN, service déconcentré du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

Jacques POUYE, Responsable du service SEEMU DIREN IdF

A la suite du circulaire du Ministère de l'Emploi de décembre 2002, le Ministère de l'Environnement a publié le 11 février une circulaire précisant des orientations vitales et reconnaissant le travail effectué. Les réseaux créés seront ainsi maintenus. Nous travaillons constamment en partenariat avec l'ARENE, le Conseil régional et les différents établissements publics. Je souligne à cet égard l'importance du travail de l'ADEME qui a notamment servi de relais aux orientations publiques en matière d'environnement et d'énergie.

Lorsque le dispositif Nouveaux Services Emplois Jeunes a été créé, le Ministère de l'Environnement a souhaité créer de nouvelles activités répondant aux orientations du développement durable. Le principe de développement durable consiste à associer l'environnement à toutes les politiques publiques et à intégrer l'articulation entre le court terme et le long terme grâce à des politiques d'environnement. L'entretien voire la création de biens ou d'espaces publics peuvent ainsi être confiés de manière capitalistique à des entreprises qui interviennent ponctuellement ou, comme le souhaite le MEDD, selon une orientation à long terme et confiés à des structures veillant à la valorisation et à la préservation de l'environnement

Il convient de travailler de manière prospective et de s'affranchir des contingences. Nous devons déterminer et faire reconnaître les plus-values des services publics et de tous nos partenaires à travers des opérations de communication telles que l'ARENE organise avec succès.

TABLE RONDE

Synthèse des échanges

Claude Bassin-Carlier, Directeur de l'ARENE

La présente rencontre a permis de souligner les problématiques liées aux orientations des acteurs de l'environnement, à la définition des services et des missions des structures porteuses de projets. Les enjeux liés aux stratégies personnelles des titulaires d'emplois jeunes ont également été abordés. Pour les animateurs des réseaux, il s'agit de déterminer des orientations et de trouver les financements nécessaires au maintien des activités.

Nous avons également constaté la mobilisation de tous les acteurs pour envisager le maintien des emplois. Même si des débats d'experts ont eu lieu sur les intitulés des métiers, nous avons surtout observé que les métiers de l'environnement sont désormais reconnus et répondent bien à une demande sociale.

L'enjeu commun est désormais d'aller au-delà de cette reconnaissance et conforter solidement ces actions.

ALLOCUTION DE CLÔTURE

Michel Vampouille Vice-Président du Conseil Régional

Le Conseil régional est confronté à un certain nombre de difficultés. En premier lieu, la région n'a pas de compétence directe en matière d'environnement. Nous intervenons ainsi dans ce domaine *via* un soutien à d'autres collectivités ou au monde associatif. Ensuite, la Région Ile de France a encore pour principe de financer les investissements et non le fonctionnement des structures porteuses de projets. Cet héritage sera probablement appelé à évoluer au fur et à mesure de la décentralisation.

La Région intervient en matière d'aide aux contrats d'insertion environnement, mais cette aide est limitée dans le temps. La Région contribue également au soutien des territoires en finançant les parcs naturels régionaux qui, à leur tour, recrutent des emplois jeunes ou contractualisent avec des associations d'insertion pour entretenir des espaces sensibles. Des contrats de territoire permettent également de ne pas limiter nos financements à l'investissement. La Région apporte d'importants investissements à des projets environnementaux, sans pour autant financer des emplois qui permettraient une gestion plus écologique. Cette réticence et cette difficulté sont peut-être liées à la volonté de maîtriser le nombre de fonctionnaires. A cet égard, je ne souscris pas à l'idée de considérer la fonction publique comme le débouché systématique des emplois jeunes. La situation serait en effet rapidement difficile si l'on ne réussissait pas à gérer l'espace indépendamment de la fonction publique.

Une évolution est malgré tout perceptible au niveau de la Région puisque cinq ou six années auparavant, l'on n'y parlait quasiment pas de gestion de l'espace. Ces emplois liés à l'environnement et les compétences afférentes seront de plus en plus nécessaires. La Région ne financera par exemple des aménagements de berges que selon des techniques végétales, nous aurons donc besoin de compétences spécifiques en la matière. Nous avons par ailleurs suggéré le vote d'une charte de la biodiversité au Conseil régional. Cette charte sera proposée à la signature des collectivités locales ainsi qu'aux principaux opérateurs comme la SNCF ou les Voies Navigables de France. Les aménagements financés par la Région devront donc tenir compte de la biodiversité et faire appel à des compétences spécifiques.

La demande en projets environnementaux sera certainement de plus en plus forte, alimentée notamment par l'existence d'expériences réussies comme celle du Parc National régional du Vexin. En élaborant les budgets, nous devons garder à l'esprit que les emplois financés en matière d'environnement permettent d'éviter des dépenses ultérieures.

Le Conseil régional étudie par ailleurs la création d'un programme global pour l'emploi. Monsieur Brunel, Vice-Président chargé du développement économique, réalisera une communication à la fin du mois de mars à cet égard et présentera un plan emploi prévoyant un volet emploi jeune. Ce volet doit néanmoins être plus précisément défini car le Conseil régional ne peut se substituer à l'Etat dans le maintien de ces emplois jeunes. Je vous invite à envisager la constitution d'une délégation afin d'aller rencontrer Monsieur Brunel et de l'informer de l'enjeu les emplois jeunes liés à l'environnement.